

22 COMTESSE

Société par actions simplifiée au capital de 23 083 euros
Siège social : 888 Route de la Caille, 74350 Allonzier-la-Caille
824 399 869 R.C.S. Thonon-les-Bains

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

la société HÔTEL VAL D'ESTE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 888 Route de la Caille, 74350 Allonzier-la-Caille, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Thonon-les-Bains sous le numéro 922 085 428, représentée par son Président, la société SHELTERS, elle-même représentée par Monsieur Harold VERNON, agissant en sa qualité d'associé unique de la société 22 COMTESSE, société par actions simplifiée au capital de 23 083 euros, dont le siège social est situé 888 Route de la Caille, 74350 Allonzier-la-Caille, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Thonon-les-Bains sous le numéro 824 399 869, a pris, à la date ci-dessous, les décisions suivantes.

Ordre du jour

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et fixation de la durée de l'exercice en cours ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution — Modification de la date de clôture de l'exercice social

L'associé unique décide de fixer la date de clôture de l'exercice social au 30 septembre de chaque année, en remplacement du 30 novembre.

En conséquence, l'exercice social en cours, ouvert le 1er décembre 2025 et qui devait initialement être clos le 30 novembre 2026, est réduit et sera exceptionnellement clos le 30 septembre 2026, soit une durée de dix (10) mois. Les exercices sociaux suivants auront une durée de douze mois, du 1er octobre au 30 septembre.

Deuxième résolution — Modification corrélative des statuts

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article des statuts relatif à l'exercice social, désormais rédigé comme suit :

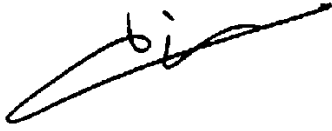
« L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 1er octobre et se termine le 30 septembre de chaque année. Par exception, l'exercice social en cours à la date de la présente décision, ouvert le 1er décembre 2025, sera clos le 30 septembre 2026. »

Le surplus des dispositions statutaires demeure inchangé.

Troisième résolution — Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés à la Présidence ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

À Allonzier-la-Caille, le 13 juillet 2026

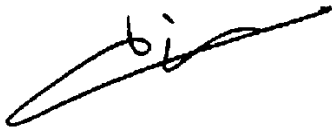
A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'b' followed by a horizontal line and a small flourish.

Pour la société HÔTEL VAL D'ESTE, associé unique

Représentée par la société SHELTERS, elle-même représentée par Monsieur Harold VERNON

Certifié conforme à l'original.

Fait à Allonzier-la-Caille, le 13 juillet 2026.

A handwritten signature in black ink, identical to the one above, consisting of a stylized 'b' followed by a horizontal line and a small flourish.

Pour la société HÔTEL VAL D'ESTE, Présidente — représentée par SHELTERS, Monsieur Harold VERNON